

Intervention au Conseil-séance du 19.12.2017

Postulat de Mme Crottaz-Horaires d'ouverture de la Migros

Monsieur le Président, Chères Conseillères, chers Conseillers,

Je prends la parole ce soir au nom du PLR pour relever un certain nombre de points problématiques présents dans le postulat déposé par Mme la Conseillère Brigitte Crottaz lors de la dernière séance du 21.11.2017.

Ses arguments contre une extension d'ouverture à 20h d'un des magasins du centre commercial d'Épalinges ne sont pas réalistes, et ce pour les raisons suivantes :

Étendre la fermeture à 20h plutôt qu'à 19h en semaine permet de générer des emplois, principalement auprès des jeunes étudiants. Pour l'heure, ce sont trois jeunes de la Commune qui ont été embauchés sur les quatre postes ouverts. Par ailleurs, ils se sont manifestés spontanément pour travailler dans cette tranche horaire. Dans la région lausannoise, ce sont 15 emplois générés. Le PLR veut dire ici son soutien aux jeunes qui désirent s'embarquer dans la vie professionnelle, car cela les responsabilise et leur permet de gagner honnêtement un salaire.

Le texte de Mme Crottaz parle également du prétendu impact négatif d'un horaire étendu en semaine sur la vie de famille : (je cite le PV du 21.11 à la p. 169) : « *Une prolongation d'ouverture peut également avoir un impact sur la qualité de vie du personnel des commerces concernés, dont la vie familiale.* » Il est essentiel de nuancer ces propos. Tout en reconnaissant la légitime inquiétude des parents au sujet de la garde de leurs enfants, il faut aussi parler d'une autre facette de la réalité : il existe des mamans, par exemple, qui sont satisfaites de pouvoir travailler de 17h à 20h, car cela leur permet de garantir un deuxième revenu à la famille tout en s'assurant que les papas se chargent de la garde des enfants une fois ceux-ci rentrés du travail. De plus, une personne qui termine à 20h a en principe congé le lendemain.

Par ailleurs, le texte de Mme Crottaz parle du potentiel danger que pourraient courir les autres petits commerces à la suite de l'extension de l'horaire à 20h : « (...) *Les petits commerces établis dans les centres commerciaux se trouvent indirectement contraints d'appliquer les mêmes amplitudes d'ouverture, sans disposer des mêmes moyens financiers ou en personnel.* » Est-ce que cela signifierait que le magasin visé serait l'ogre voulant manger les autres petits commerces ? Il n'en n'est rien, et ce pour deux motifs :

1. Le premier concerne **la liberté des commerçants** à déterminer eux-mêmes leur horaire. Ils ne sont donc absolument pas tenus de suivre le grand distributeur mis à l'index, contrairement à ce que la postulante laisse entendre dans son intervention.
2. À ce propos, des membres de Migros Vaud se sont réunis avec les commerçants du centre commercial. Ils se sont engagés auprès de ceux-ci pour faire un point de

situation sur les résultats de l'extension de l'ouverture à 20h d'ici une année. Cette démarche a pour objectif d'aider les autres commerçants à se décider quant à la possibilité d'ouvrir jusqu'à 20h au cas où cet allongement leur serait favorable. Ici encore il est primordial d'entrer dans la nuance, en ce sens que les petits commerçants ont voix au chapitre dans ce contexte.

L'extension d'ouverture à 20h peut aussi rendre service à des employé-e-s terminant leur travail entre 18h30-19h00, comme c'est le cas pour le personnel soignant ou les pendulaires. En outre, il est bon de rappeler que les prix n'augmentent pas à cause de l'ouverture étendue, ce qui n'est pas le cas de ceux pratiqués dans les stations-services par exemple.

Je terminerai mon intervention par des éclaircissements au sujet de la situation qui nous occupe : je rappelle que la RTS, le 23.11.2017, a diffusé un communiqué de presse informant que « *pour le Service de l'emploi, Migros Vaud respecte la loi sur le travail* » dans le cadre de la consultation du personnel en lien avec l'allongement de l'horaire.

Mon objectif, dans cette intervention, n'est pas de défendre un des magasins du centre commercial d'Epalinges. J'aimerais simplement préserver la liberté de faire du commerce ainsi que celle de servir les clients, tout en étant attentif aux besoins et aux revendications des employés. Pour des raisons pragmatiques et non idéologiques, je vous propose donc de ne pas prendre en considération le postulat de Mme Crottaz.

Je vous remercie de votre attention.

Enzo Santacrose
Président PLR Epalinges